

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAIN VAL DE VIENNE**

14 Route de Chinon
37220 PANZOULT

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 037-200072668-20180423-2018_23_04_9-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le 23 avril, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués le 17 avril, se sont réunis, aux Passerelles à Sainte Maure de Touraine sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

Date de convocation :

17 avril 2018

Nombre de délégués :

En exercice : 57

Présents : 45

Votants : 49

Etaient présents :

M. ANDREANI Jean-Pierre, M. AUBERT Michel, Mme BACHELERY Chantal, M. BARILLET Christian, M. BIGOT Eric, Mme BILLON Yolande, M. BLANCHARD Pascal, Mme BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie, Mme BOULLIER Florence, M. BREANT Michel, M. BRISSEAU Daniel, Mme BRUNET Dominique, M. BRUNET Thierry, M. CHAMPIGNY Michel, M. COUVRAT Jean-François, Mme DE PUTTER Murielle, M. DELALEU Max, Mme DOZON Danielle, M. DUBOIS Philippe, M. ELIAUME Bernard, M. FILLIN Alain, Mme FOUASSE Gerdina, M. GABORIAU Serge, M. GERARD François, Mme JARDIN Frédérique, Mme JOUANNEAU Dominique, Mme JUSZCZAK Martine, Mme LECLERC Claudine, M. LECOMTE Serge, M. LOIZON Jean-Pierre, M. MARCHE Bernard, M. MIRAULT Michel, M. MOREAU Serge, Mme MORIN Françoise, Mme PAIN Isabelle, M. PIMBERT Christian, M. PINEAU Christian, Mme PIRONNET Jocelyne, M. POUJAUD Daniel, M. SCHLOSSER Jean-Louis, Mme SENNEGON Natalie, M. TALLAND Maurice, M. TESTON Martial, M. THIVEL Bernard, Mme VIGNEAU Nathalie

Etaient absents :

M. BASSEREAU Jean-Louis, M. CAILLETEAU David, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. DUPUY Daniel, M. GASPARD Alain, Mme GAUCHER Claudine, M. JOURDAIN Pascal, M. SAVOIE Jean représenté par Mme MORIN Françoise, Mme VACHEDOR Claire

Pouvoirs :

Mme BRABAN Françoise pouvoir à Mme JARDIN Frédérique, M. FOUQUIER Marc pouvoir à M. LECOMTE Serge, Mme GOUZIL Lucette pouvoir à M. BARILLET Christian, M. NOVELLI Hervé pouvoir à M. AUBERT Michel

Mme BILLON Yolande a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et L153-45,
Vu le dossier de projet de modification simplifiée du PLU de Champigny-sur-Veude notifié aux Personnes Publiques Associées le 02 mars 2018,
Vu les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées sur le projet de modification simplifiée du PLU,
Vu la délibération en date du 29 janvier 2018 portant sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée,
Vu la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Champigny-sur-Veude du 05 mars 2018 au 05 avril 2018,
Vu le registre sans observation du public lors de la mise à disposition du projet,
Après avis favorable du Bureau du 16 avril 2018,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme rappelle les différents avis émis par les personnes publiques associées et consultées :

- I. Avis du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire - Avis défavorable pour la suppression complète de l'emplacement réservé. Le Conseil Départemental consent toutefois à la réduction de l'emplacement réservé dont la superficie initiale n'apparaît pas justifiée au regard du type d'aménagement qui serait à prévoir. Le Conseil Départemental souhaite donc conserver 710 m2 de la parcelle ZB31 pour des raisons de sécurisation de l'intersection entre les routes départementales 113 et 516.

OBJET : 9 – Approbation

Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champigny-sur-Veude

Le SIAEP de la région de Champigny-sur-Veude, dont le projet de nouveau forage sur la parcelle ZB31, entraînait la suppression de l'emplacement réservé au bénéfice du Conseil Départemental annonce, dans un courrier en date du 19 mars 2018, être favorable à l'achat de la totalité de la parcelle ZB31 pour en rétrocéder ensuite 710 m2 au Conseil Départemental.

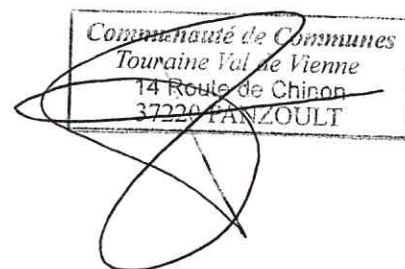
Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'Unanimité,

- **APPROUVE** la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la délibération,
- **PROCÈDE** aux mesures de publicité habituelles :
 - o Affichage de la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de Champigny-sur-Veude,
 - o Mention de cet affichage insérée dans un journal diffusé dans le département,
 - o Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales,
- **TRANSMET** la délibération au Préfet sous couvert de la sous-préfecture de Chinon et à ses services,
- **INFORME** que le dossier de modification simplifiée du PLU de Champigny-sur-Veude approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CCTVV et en mairie de Champigny-sur-Veude ainsi qu'à la Préfecture et à la DDT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Christian PIMBERT



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
le :

Publié
le :